|  |
| --- |
| ASA 11/9387/2025 – Afghanistan - 14 mai 2025 |
| URGENT ACTION |  | UA 048/25 |
| Un journaliste condamné à deux ans de prison pour «propagande» |
| AFGHANISTAN |

Hamid Farhadi, journaliste travaillant pour un journal indépendant qui poursuit ses activités en exil, a été arrêté par des membres du ministère de l’Intérieur du régime taliban le 3 septembre 2024. Il a été condamné à deux années d’emprisonnement le 19 septembre sans avoir eu accès à une assistance juridique. Le tribunal l’accusait d’avoir diffusé de la propagande au moyen de ses articles traitant de la situation des femmes et des filles dans le pays. Le 28 mars 2025, sans explication ni préavis, Hamid Farhadi a été transféré de la prison de Pul-e Charkhi à la prison tristement célèbre de Bagram. Sa famille est autorisée à lui rendre visite seulement une fois par mois, pendant 30 minutes. Il doit être remis en liberté immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux.

Hamid Farhadi est journaliste et travaillait pour Etilaatroz, un journal indépendant qui poursuit ses activités en exil, au moment où il a été arrêté. Auparavant, il avait collaboré avec divers organismes de recherche et entreprises de médias, dont Qara Consultancy, Tolo et l’ancien Haut conseil pour la réconciliation nationale. Depuis trois ans, il couvrait l’évolution de la situation en Afghanistan ainsi que les restrictions et la répression imposées aux femmes et aux filles par les autorités talibanes de facto. Ses récents articles pour Etilaatroz traitant de l’interdiction de l’éducation des filles sont probablement à l’origine de son arrestation et de sa détention arbitraires.

Le 3 septembre 2024, il a été arrêté chez lui par des membres du ministère de l’Intérieur du régime taliban en même temps que son frère, qui a été remis en liberté au bout de deux jours. Au moment de son arrestation, des soldats talibans l’ont encerclé et, sans aucune explication ni mandat d’arrêt, l’ont emmené au ministère de l’Intérieur. Il a été condamné à une peine de deux ans d’emprisonnement. Les talibans ont fait valoir qu’Hamid Farhadi diffusait des informations hostiles au régime, affirmant être en possession de «preuves solides».

Il a été injustement présenté à trois reprises devant un tribunal taliban, puis le 19 septembre 2024, en l’absence d’un avocat de la défense, le tribunal l’a accusé de diffusion de propagande contre les autorités de facto des talibans en raison de ses reportages journalistiques et a ordonné son placement en détention à la prison de Pul-e Charkhi. Le 28 mars 2025, sans explication et sans que sa famille ne soit informée au préalable, il a été transféré à la prison de Bagram, où les talibans détiennent les prisonniers politiques. Le 16 avril, ses proches ont été autorisés à lui rendre visite pendant une demi-heure, mais la rencontre s’est faite à travers une vitre et en présence d’un soldat taliban.

De nombreux journalistes et militant·e·s des droits humains ont dénoncé la détention arbitraire d’Hamid Farhadi et demandé sa libération immédiate et sans condition.

L’Afghanistan a maintenant une société civile en déclin où les défenseur·e·s des droits humains, notamment les manifestantes, les organisations citoyennes, les journalistes et les militant·e·s politiques sont perçus comme des opposants. Ce pays reste l’un des plus dangereux du monde pour les défenseur·e·s des droits humains et les journalistes, les talibans continuant d’avoir recours à une force excessive et meurtrière pour réprimer les personnes qui s’opposent à leurs mesures draconiennes et à leurs actions arbitraires. La prise de pouvoir des talibans, associée aux intimidations et aux violations permanentes visant les défenseur·e·s des droits humains ainsi qu’à la crise politique, humanitaire et économique, a contraint de nombreux acteurs des droits fondamentaux à solliciter une protection internationale à l’étranger.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **31 août** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **anglais, dari, farsi, pachto.** Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| Porte-parole du ministère de l’Intérieur:Mr. Mufti Abdul Matin QaneMOI Spokes manMinistry of InteriorAirport road, opposite Aria cityKabulAfghanistanE-mail: info@moi.gov.af  | Veuillez **ne pas** adresser de copies/lettres à l'ambassade afghane. Les ambassades afghanes ne représentent pas les talibans. |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 48/25** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mr. Mufti Abdul Matin Qane
MOI Spokes man
Ministry of Interior
Airport road, opposite Aria city
Kabul
Afghanistan

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur Qane,

**Je vous écris afin de vous faire part de mes préoccupations au sujet de l’arrestation et de la détention arbitraires du journaliste Hamid Farhadi.**

Comme vous le savez peut-être, celui-ci a été arrêté par des membres du ministère de l’Intérieur du régime taliban le 3 septembre 2024 chez lui à Kaboul. Il a alors été accusé de propagande contre les autorités talibanes de facto. Cette accusation semble liée à son travail journalistique pour un média qui poursuit ses activités en exil – Etilaatroz – et à ses articles sur l’interdiction nationale de l’éducation des filles.

J’ai appris avec inquiétude que lors de son interrogatoire et de sa détention, Hamid Farhadi a été soumis à des mauvais traitements, notamment en étant maintenu à l’isolement. À cause de ce traitement, sa santé mentale s’est fortement dégradée.

Le 19 septembre 2024, il a été jugé devant le tribunal taliban de Kaboul sans bénéficier de l’assistance d’un avocat, ce qui est extrêmement préoccupant. Durant ce procès inique, le juge taliban l’a accusé de propagande contre les autorités talibanes de facto et l’a condamné à deux ans d’emprisonnement. Ses articles, qui relèvent de l’exercice pacifique de son droit à la liberté d’expression, étaient les seuls éléments invoqués.

Après avoir passé plusieurs mois à la prison de Pul-e Charkhi, Hamid Farhadi a été transféré à la prison de Bagram le 28 mars 2025, sans explication ni préavis. Depuis son arrestation, il n’a jamais eu accès à un avocat pour l’assister et sa famille est autorisée à lui rendre visite seulement une fois par mois, pendant 30 minutes et en présence d’un soldat taliban. Je crains donc fortement qu’il ait subi des mauvais traitements et qu’il n’ait pas accès à des soins médicaux.

La détention arbitraire d’Hamid Farhadi et son absence d’assistance juridique constituent une violation flagrante de ses droits à la liberté d’expression et à un procès équitable, garantis au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l’Afghanistan est partie.

**En conséquence, je vous prie instamment:**

* **de veiller à la libération immédiate et sans condition d’Hamid Farhadi;**
* **dans l’attente de sa libération, de faire le nécessaire pour qu’il soit détenu dans des conditions respectant les normes internationales d’équité et qu’il ait accès régulièrement à des soins de santé appropriés, à une assistance juridique et à des visites de sa famille;**
* **de mettre fin aux détentions arbitraires, à la torture et aux autres formes de mauvais traitements visant les personnes qui défendent les droits humains, notamment celles qui font campagne de façon pacifique pour promouvoir le changement social et la non-discrimination.**

Veuillez agréer, Monsieur Qane, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_